



LE MÉDIA QUI MANQUAIT AU MONDE DU GOLF

RÈGLEMENT DES JEUX-CONCOURS « GOLF PLANÈTE »

Article 1 - Définitions

La société LES ÉDITIONS DE LA PLANÈTE au capital de 2500 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 845 241 470 ayant son siège social au 19, rue Labordotte 64200 Biarritz, organise des jeux-concours dans le cadre de ses opérations marketing sur Internet, destinés à promouvoir son image, développer sa notoriété et faire connaître son site internet www.golfplanete.com auprès des utilisateurs des réseaux sociaux.

La société LES ÉDITIONS DE LA PLANÈTE est désignée ci-après comme : « l'Organisateur ».

Les participants aux jeux-concours sont désignés ci-après comme « le Participant ».

Le ou les gagnants par tirage au sort sont désignés ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

Ces jeux sont ouverts à toute personne physique, majeure, résidant en France et DOM-TOM, disposant d'une connexion à Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée et donc enregistrée pendant toute la durée de chaque jeu-concours.

Article 3 - Dates et durée des jeux-concours

Date de début : le premier jour (00h00) indiqué sur les vecteurs de communication.

Date de fin : le dernier jour (23h59) indiqué sur les vecteurs de communication.

Date du tirage au sort : 4 jours ouvrés après la date de fin de chaque jeu-concours.

Date de désignation du ou des Gagnants : le lendemain ouvré du jour du tirage au sort.

Article 4 - Modalités de participation

Article 4.1 - Conditions de dépôt de candidature

Pour valider sa participation, le Participant devra impérativement suivre les étapes spécifiées à chaque jeu-concours. Ces étapes pourront être, à titre d'exemples :

- Se connecter sur le site www.golfplanete.com
- Se connecter sur la page Facebook <https://www.facebook.com/golfplanete/>
- Se connecter sur la page Instagram <https://www.instagram.com/golfplanete/?hl=fr>
- S'inscrire à l'Hebdo [golfplanete](http://www.golfplanete.com).
- S'abonner ou suivre la page [golfplanete](http://www.golfplanete.com).
- Aimer et partager le post présentant le jeu.
- Parrainer des amis ou contacts.
- Inciter des amis à découvrir ou aimer [golfplanete](http://www.golfplanete.com)...

Article 4.2 - Validité des candidatures à participer

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier les jeux-concours s'ils ne se déroulent pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'Organisateur qui altère et/ou affecte son administration, sa sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite des jeux-concours. De façon générale, le Participant garantit l'Organisateur de chaque jeu-concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu-concours en cours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du jeu-concours en cours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Article 4.3 - Modalités de tirage au sort

Un tirage au sort parmi les participants ayant respectés les conditions énoncées à l'article 4.1 désignera le ou les Gagnants. Il sera réalisé par l'Organisateur, en présence d'un tiers étranger à sa structure, au plus tard 4 jours ouvrés après la fin du jeu-concours en cours.

Article 5 - Dotations/lots

Article 5.1 - Valeur commerciale des dotations

Le ou les lots mis en jeu sont offerts par LES ÉDITIONS DE LA PLANÈTE et constituent en ce sens des « dotations ». Leur valeur commerciale est celle constatée le mois précédent la date du début du jeu-concours concerné, correspondant au prix public moyen relevé sur leur circuit de distribution. Le ou les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Ainsi, la contrepartie en chèque ou en numéraire des lots est donc impossible. L'Organisateur se réserve le droit de changer la ou les dotations sans préavis. Si tel était le cas, leur valeur sera équivalente ou supérieure à celle du lot remplacé.

Article 5.2 - Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le ou les Gagnants seront avisés une semaine maximum après la date du tirage au sort pour mettre en place la procédure d'expédition de la dotation gagnée conforme aux modalités définies dans l'article 5.1.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique par jeu-concours. Le ou les Gagnants seront invités par prise de contact digitale à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, n° de téléphone, adresse email à retourner à : contact@golfplanete.com. Sans communication de ces informations de la part du ou des Gagnants sous une semaine, il(s) perdra(ont) la qualité de Gagnant. Si les informations communiquées par le Participant contacté sont incomplètes et/ou ne permettent pas de lui adresser son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au(x) Gagnant(s) avec le descriptif et les modalités de livraison de la dotation leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiquée, dont une copie du message sur la boîte email contact@golfplanete.com.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Du seul fait de leur participation, les Participants autorisent par avance, que l'Organisateur utilise librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci. Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au jeu-concours. Elles sont destinées à l'Organisateur, à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion du jeu-concours. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à l'Organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 8 - Responsabilités et droits

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler le jeu-concours en cours en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et il ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution d'un lot à un Participant. De même, l'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu-concours en cours. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal. Enfin, l'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique, aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à un jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du jeu-concours en cours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du ou des lots.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site www.golfplanete.com. Les frais de connexion à internet, nécessaires à la lecture du règlement et à la participation au jeu-concours ne sont pas remboursables.

Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent à résoudre à l'amiable tout différent issu de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepte sans réserve et entend s'y conformer.